

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA: BOUIRA

DAIRA: M'CHEDALLAH

COMMUNE: M'CHEDALLAH

NIS : 0984.1037.50980.19

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°: 15/247 du 16/09/2015, article 65 tirer 02 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, le président de l'Assemblée Populaire Communale de M'chedallah,, informe l'ensemble des participants à l'avis d'appel d'offres National ouvert N°: 01/2026 du: 03/02/2026, avec exigence de capacité minimal, affiché dans les journaux national: en Français et en arabe sur le support (EL IKHBARIA),le : 24/02/2026, sur le support (Botola),le 25/02/2026, sur le support électronique en français: (DZ Watch) et en arabe (Algérie direct) le: 03/03/2026, la séance d'ouverture des plis le: 05/03/2025 a dix (10)heures, à l'issue de la séance d'évaluation des offres en date du:10/03/2026, il été prononcé l'attribution provisoire du Contrat , relatifs au programme:

- **Réhabilitation réseau d'AEP Ifighou Beni Ikhlef:**

<i>Entreprise</i>	<i>Montant de l'offre</i>	<i>Montant Apres correction</i>	<i>Délai d'exécution</i>	<i>Observations</i>
ETB-TCE-EGTPH BOUDJMAA ABDERRAHMANE	10 822 038,50DA	10 822 038,50DA	03 mois	Offre moins disant

Les soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher du service des marchés, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financières.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage du présent avis d'attribution auprès de la commission des marchés publics de la commune de M'chedallah, conformément l'article 82 de code marchés publics N°: 15/247 du 16/09/2015.

M'chedallah le,

LE PRESIDENT